

MB.F.X.

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Kigali, le 27 FEV. 1973

N° 221/01/ 424 /73

Réf. No :
Annexe :
Objet :

A traiter par *Ashimuruzimana*
Date entrée : 28 FEV. 1973
N° Classement : 4566 / 59.20.10

Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement
KIGALI.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'attirer votre aimable attention sur le fait que le CHAR n'a jusqu'à ce jour été doté d'un Budget de fonctionnement dès le début de sa création à ce jour.

Afin de permettre la mise sur pied des services essentiels au bon fonctionnement de cet organisme créé par une Loi, et suite à la nouvelle réorganisation des services de l'Etat, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prévoir au Budget de Développement pour l'année 1973 une dotation qui permettra à cet organisme de fonctionner à l'instar des autres Institutions para-étatiques. Jusqu'à présent cet organisme n'a pas pu fonctionner convenablement faute de dotation et c'est pour cela que je vous demande de prévoir un subside de 5.000.000 de francs sur les 10.000.000 prévus au Budget de Développement.

Partageant avec moi ce souci d'améliorer le niveau de vie de nos populations par entre autres un meilleur habitat, je vous prie de réserver à la présente une suite urgente.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
Athanasie SHIRAWAKA.

Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI.